

Sujet :[INTERNET] enquête publique Implantation Centrale Voltaïque Impluvium Ile Molène

Date :Mon, 26 Feb 2024 18:11:15 +0100

De :Suzanne JEZEQUEL

Pour :pref-consultation@finistere.gouv.fr, contact@mairie-ile-molene.bzh

- Consignations et observations du 26 février 2024 sur l'avis d' enquête publique

IMPLANTATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR L'IMPLUVIUM

D'ÎLE MOLÈNE ET MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DÉCLARANT D'UTILITÉ

PUBLIQUE LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DES OUVRAGES D'ÎLE MOLÈNE-

Madame le Commissaire Enquêteur, Monsieur le Maire de l'île Molène (29259),

Suite à l'ouverture par arrêté préfectoral du 24 janvier 2024 d'une enquête publique unique organisée pour une durée de 33 jours consécutifs du jeudi 22 février 2024 à 9h00 au lundi 25 mars 2024 à 15h00 au titre des demandes présentées par la SAS Pays d'Iroise Energie Solaire pour le projet photovoltaïque susmentionné et par la communauté de communes

Pays d'Iroise pour la modification de l'arrêté préfectoral d'utilité publique existant ,

Mme JEZEQUEL suzanne, riveraine de ce projet vous soumet ses observations et questions.

Observations et informations :

Mme JEZEQUEL Suzanne est propriétaire d'un terrain privé de 1690m² nommé Pen ar C'has depuis l'année 1965. Son terrain est délimité au nord par le chemin de l'impluvium sur lequel serait réalisé le projet d'enfouissement de la ligne électrique HTA, dans le chemin de l'impluvium reliant la future centrale photovoltaïque de l'impluvium aux batteries de stockage qui seraient implantées dans l'actuel périmètre de la centrale électrique au fioul.

Nous vous informons que ce terrain est bordé de talus et d'arbres servant d'Arzh (limites fixes) afin de bien montrer les limites de propriété ; L'entrée de ce terrain s'effectue par le coté Sud.

Nous vous fournissons une copie d'une vue aérienne issue du site géoportail avec les délimitations de ce terrain.

Un plan géomètre réalisé de ce terrain a été notarié.

Nous vous informons également que dans ce terrain se trouve un mégalithe (Menhir) qui se situe à 13 mètres du projet d'enfouissement de cette ligne, ceci à toute fin utile pour l'information de la DRAC Bretagne.

Questions :

Pouvez-vous nous confirmer que les travaux d'enfouissement de cette ligne seront bien réalisés sur le chemin public dit chemin de l'impluvium et n'abîmeront en rien les talus et arbres existants sur notre terrain en périphérie de la zone de travaux ?

La DRAC a-t-elle été consultée concernant le tracé de l'enfouissement de la ligne, avec un Menhir dans sa proximité immédiate ?

Pouvez-vous nous préciser la nature du courant/tension électrique qui circulera dans cette ligne HTA, continu ou alternative ? Sa valeur en volt et/ou ampères ? Dans le cas d'une source alternative, sous quelle fréquence sera-t-elle transmise ?

Pouvez-vous nous indiquer les valeurs théoriques de rayonnements électromagnétiques qui seront présentes lors de la phase d'utilisation de cette ligne électrique ? Cette question est importante au vu de l'utilisation de ce chemin, mais aussi des interventions de jardinage et de loisirs que nous exerçons sur notre terrain.

En sachant que tout conducteur électrique sous tension émet de la chaleur par effet joule, pouvez-vous nous indiquer les valeurs d'échauffement théoriques (hivers/été) calculées de la terre à proximité de cette ligne HTA enterrée ? Cette question est posée car des arbres sont plantés sur la limite séparative et souffrent en été du manque d'eau et de l'augmentation des températures, un échauffement du sol supplémentaire ne serait pas souhaitable.

Cordialement

Suzanne JEZEQUEL